



PROVITA

Protection contre les crues et revitalisation des cours d'eau



N° 01, juillet 2022

Après une longue procédure, les Autorités communales ont le plaisir de vous annoncer le début des travaux du projet de protection contre les crues et de revitalisation des cours d'eau. Cet important chantier, tant par les mesures à mettre en place que par les coûts qu'il engendrera, a incité les Autorités communales à mettre en place un concept de communication. Vous avez donc entre les mains, la première édition du bulletin intitulé "PROVITA"

LE PROJET

Les ruisseaux de la Fenatte, la Betteratte et la Golatte qui convergent vers celui de la Pran, provoquent régulièrement des inondations dans le village de Develier.

Fort de ce constat, un groupement de bureaux pluridisciplinaires a réalisé les études nécessaires afin de présenter un rapport technique qui détermine les enjeux, les objectifs sécuritaires et environnementaux à atteindre et définit un ensemble de mesures à mettre en œuvre dans le projet d'exécution.

Les mesures prévues sont techniquement sûres et efficaces contre les crues.

Elles tiennent compte également des nouvelles exigences fédérales qui stipulent que, lors d'intervention dans les cours d'eau, leur tracé naturel doit être autant que possible respecté ou, à défaut, reconstitué. Ainsi, les mesures proposées permettent d'accueillir une faune et une flore diversifiées promouvant la biodiversité.

Des discussions ont déjà été menées avec les propriétaires concernés ainsi qu'avec les autorités compétentes afin de garantir la faisabilité des actions à mener.

Deux sentiers pédestres seront aménagés le long des cours d'eau afin de donner une dimension sociale à ce projet.

Ce projet répond ainsi au développement durable en tenant compte tant des aspects économiques, écologiques que sociaux.

COÛT ET FINANCEMENT

Le montant total de l'investissement se monte à 5.7 millions et a donc été soumis aux ayants-droits par la voie des urnes selon le Règlement d'organisation. Ce crédit a été accepté en votation populaire le 5 juillet 2020 par 308 voix contre 118, avec une participation de 41.30 %.

Un subventionnement de base de 55 % est attendu pour ces travaux. Il est à relever que cet investissement n'aura pas d'impact sur la quotité d'impôt. La charge financière sera couverte par la taxe liée au Règlement sur la gestion des eaux de surface. Si ce crédit n'avait pas été accepté, l'entretien des ruisseaux serait à la charge exclusive de la Commune.

De plus, selon les directives cantonales et la convention liant la Confédération et le Canton, des compléments de subventions pourront amener celles-ci à un taux de 80 % sur certains tronçons par les mesures liées à la revitalisation des cours d'eau.

Lors de l'Assemblée communale du 28 mars 2022, les plans spéciaux liés à ce projet ont été acceptés. Ils ont fait l'objet de 12 oppositions. A la suite des séances de conciliation, 4 oppositions ont été maintenues. En date du 31 mai 2022, la Section de l'aménagement du territoire a approuvé les plans spéciaux et rejeté les quatre oppositions pendantes.



INONDATIONS ET DEGATS



La Fenatte – Route de Bourrignon



La Fenatte - Ferme "Le Moulin" – Route de Bourrignon



Auberge du Cerf – Rue de la Liberté



Rue de la Liberté



Dégâts murs de berge – La Pran



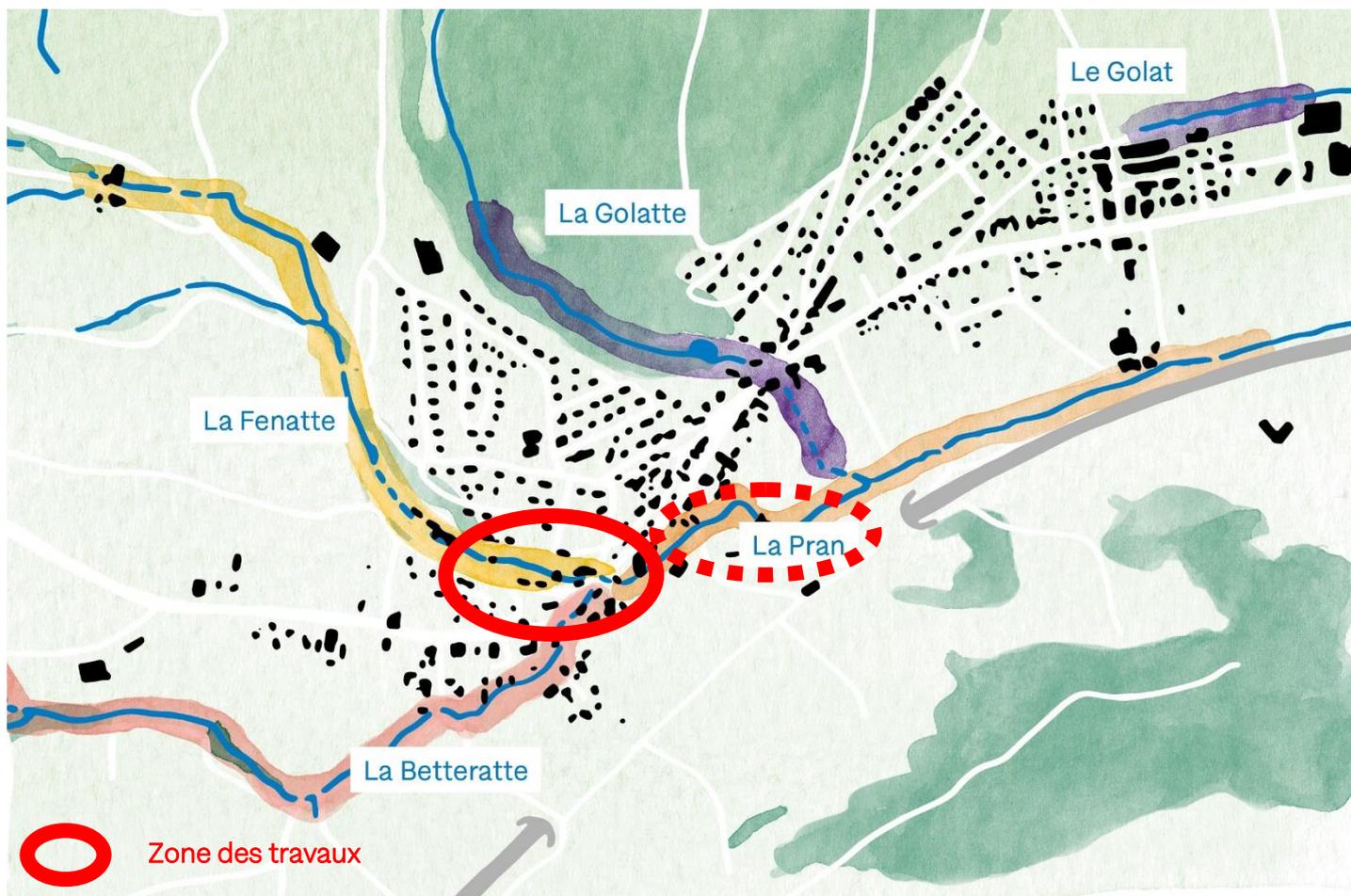
Dégâts murs de berge – La Fenatte

TRAVAUX

Les événements du 10 juillet 2021 ont nécessité la revue des plans et des calculs des débits. Des mesures anticipées ont été répertoriées sur les cours d'eau de la Fenatte, de la Betteratte et de la Pran et celles-ci seront réalisées dès le mois de juillet (voir plan ci-après). Toutefois, les travaux prévus sur la Pran ne pourront pas débuter car l'arrêté cantonal de subventionnement n'a pas encore été validé pour ce cours d'eau. En effet, les opposants ont la possibilité de faire recours contre la décision cantonale.

Cette première étape de travaux a fait l'objet d'un appel d'offre public selon la procédure ouverte avec publication dans le Journal officiel ainsi que sur la plateforme Simap. C'est l'association des entreprises G. Comte SA et Gobat Génie Civil SA qui a obtenu le contrat pour ces travaux.

Les coûts pour ces premières mesures se montent à Fr. 1'526'730.00 HT, y compris le secteur de la Pran, en pointillé sur le plan ci-après.

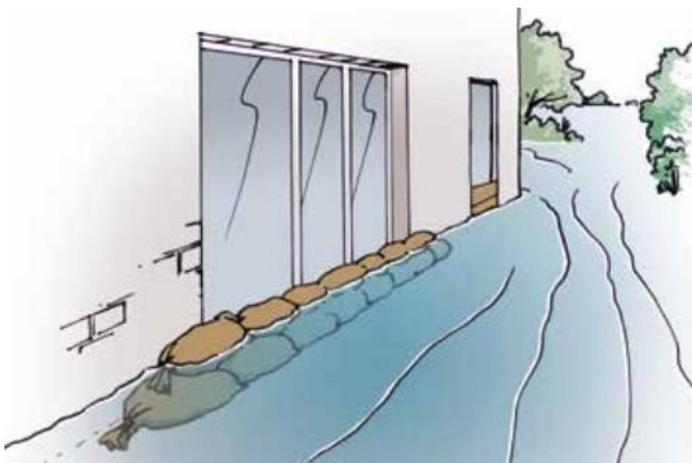


Ces travaux nécessiteront des pêches dans les ruisseaux avant les interventions, sous la responsabilité de l'Office de l'environnement.

Des perturbations au niveau de la circulation sont à attendre dans le secteur Rue de la Liberté - Route de Bourignon.

La signalisation adéquate sera mise en place par les entreprises. La réalisation de ces travaux provoquera également certaines gênes au niveau du bruit. Les Autorités communales comptent sur la compréhension et l'indulgence des riverains et de la population.

RECOMMANDATIONS



Malgré ces mesures, les Autorités communales recommandent à tous les propriétaires concernés par des risques de crues de prendre les dispositions nécessaires afin de protéger leurs biens. En prévoyant, par exemple, la pose de sacs de sable ou de la pose de planche devant les portes et fenêtres.

